

Le siège du Crous normand à Rouen

Le gouvernement est revenu sur sa décision d'implanter le siège du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (Crous) de Normandie à Caen. En choisissant Rouen, un pas a été fait pour maintenir l'équilibre territorial entre les principales agglomérations au sein du territoire régional.

"La décision d'implanter finalement le siège du Crous normand à Rouen récompense la mobilisation collective menée par la Ville et les autres acteurs concernés. Suite au projet de fusion des Crous, consécutif à la réunification normande, le conseil d'administration de l'Université de Rouen avait adopté à l'unanimité, fin mars 2017, une motion pour que le futur Crous de Normandie soit installé dans la ville qui compte le plus grand nombre d'étudiants dans la région."

"En avril de la même année, Valérie Fourneyron, Députée de la 1ère circonscription de Seine-Maritime, adressait au Président du Crous un courrier pour lui faire part de son souhait de voir le Crous s'installer à Rouen. J'avais également adressé un courrier au Premier Ministre sur ce sujet en octobre dernier rappelant les enjeux d'une implantation à Rouen, enjeux que nous avons porté à la connaissance du Conseil Municipal dans une motion commune portée par la majorité municipale le 20 novembre dernier."

"Garantir l'équilibre territorial au sein de la Normandie est une priorité pour permettre la réussite de la fusion des Régions. Au nom des Rouennaises et des Rouennais, je me réjouis que le gouvernement ait finalement entendu nos arguments" souligne Yvon Robert, Maire de Rouen.